



Paris, le 30 septembre 2020

Communiqué de presse : les engagements doivent être tenus

Le gouvernement a revalorisé les pensions au 1^{er} janvier 2020 en inventant la revalorisation différenciée, + 1 % pour les pensions brutes inférieurs ou égales à 2 000 € et seulement + 0,3 % pour celles au-dessus. Afin d'éviter l'effet de seuil, le gouvernement a décidé + 0,8 % entre 2 000 € et moins de 2 008 €, + 0,6 % entre 2 008 € et moins de 2 012 €, + 0,4 % entre 2 012 € et moins de 2 014 €. **Cette régularisation devait être effective le 1^{er} mai. Elle a été maintenant été annoncée pour le 1^{er} octobre. Qu'en sera-t-il ?**

Cette mesure doit être appliquée, elle ne coûte pas cher, car peu de personnes sont concernées et les augmentations sont faibles. Tenir les engagements représente un symbole et non un coût important. Mais ces petites sommes s'avèrent indispensables pour les retraité-es concernés.

Nous avons malheureusement l'habitude des promesses non tenues, le candidat Macron s'est fait élire en s'engageant, en 2017, « avec moi, le pouvoir d'achat des retraités sera préservé ». C'est le premier Président qui a baissé les pensions avec deux mesures complémentaires, le gel des pensions et l'augmentation de 20 % de l'impôt CSG.

Cette politique a des conséquences importantes pour les retraité-es, mesurées par la DREES pour 2018 : diminution de la pension nette moyenne de 2,6 % en euros constants. Cette accélération de la baisse s'inscrit dans une tendance longue, en 10 ans, la pension nette a diminué de 0,47 % chaque année. Cette réduction de pouvoir d'achat ne peut que s'accroître, la pension brute moyenne des nouveaux retraité-es a reculé de 3,9 % en euros constants en un an !

La diminution du pouvoir d'achat s'accroît. Les maigres promesses de revalorisation doivent être tenues !

Il est bien certain que ceci ne répondrait en rien à nos revendications d'une indexation de toutes les pensions sur l'évolution des salaires, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et qu'aucune pension complète ne soit inférieure au SMIC.

Olivier Jouchter (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Francisco Garcia (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)